

TRANSPORT COLLECTIF

~ **Guide du client-usager** ~

Territoire desservi :

Esprit-Saint
Saint-Marcellin
La Trinité-des-Monts
Saint-Narcisse-de-Rimouski
Saint-Fabien
Saint-Eugène-de-Ladrière
Saint-Valérien
Le Bic
Rivière-Hâtée





Table des matières

Informations générales	2
Définition	2
Son objectif	2
La clientèle cible	2
Son fonctionnement	3
Coûts	3
Responsabilité de l'usager	4
Bagages, emplettes	4
Comportement respectueux	4
Ponctualité	4
Tabac, nourriture et boisson	4
Règles de conduite à respecter	5
Heures de bureau de la MRC de Rimouski-Neigette	5
Horaire de service	5
Horaire des trajets	6
Endroits exacts des arrêts	7
Procédure de tempête	8
Circuit du transport collectif	8
Politique à l'égard des plaintes	9
Coordonnées	9

Informations générales

DÉFINITION

Le transport collectif répond aux besoins de toutes personnes en matière de déplacement rural et urbain. Ce service offre des embarquements et des débarquements à des endroits stratégiques sans modifier son horaire et son trajet.

OBJECTIF

Fournir un service de transport économique, écologique et durable à l'ensemble de la population demeurant sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette excluant la Ville de Rimouski, et ce, du lundi au vendredi.

CLIENTÈLE CIBLE

Le service est ouvert à tous toutefois, les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte).



Informations générales (suite)

FONCTIONNEMENT

Pour utiliser le transport collectif, les usagers n'ont pas à réserver leur déplacement. Ils ont seulement à se rendre aux endroits stratégiques d'embarquements afin de prendre le transport. (Voir la liste des arrêts).

Coûts

Peu importe votre destination et la distance qui vous en sépare, le prix de votre déplacement est de 5 \$ et de 3,50 \$ pour les étudiants, avec présentation de leur carte étudiante. L'utilisateur peut acquitter son passage en argent comptant (montant exact) ou avec un billet. La vente de livrets se fait sur les heures de bureau, dans toutes les municipalités desservies, ainsi qu'à la MRC de Rimouski-Neigette. Un livret comprend 10 billets et coûte 45 \$ et 30 \$ pour les étudiants. La MRC émet aussi des laissez-passer mensuels au coût de 125 \$ pour le mois. Le client doit compléter un formulaire de demande d'adhésion et fournir une photo. Le chauffeur a en sa possession ce formulaire.

EXCEPTION :

Les enfants âgés de moins de six (6) ans voyagent gratuitement, mais l'accompagnateur doit payer son passage.

N.B. Le conducteur ne remet pas la monnaie si l'utilisateur n'a pas le montant d'argent exact pour son passage.





Responsabilités de l'utilisateur

BAGAGES, EMPLETTES

La présence de bagages et d'emplètes est permise. Toutefois, ils ne doivent pas encombrer le passage à bord du véhicule. L'utilisateur doit les manipuler seul, sans l'aide du chauffeur et en avoir le plein contrôle en tout temps pendant le trajet.

Il n'est pas de la responsabilité du conducteur de transporter les sacs et bagages de l'utilisateur.

COMPORTEMENT RESPECTUEUX

Le transport collectif de la MRC de Rimouski-Neigette s'attend à des comportements respectueux entre les conducteurs et les usagers. La politesse, le respect, le civisme et la courtoisie garantissent le confort de tous. On ne peut en aucun temps utiliser la violence physique ou un langage agressif et excessif à l'endroit du conducteur ou d'un autre usager. Pour tout comportement à caractère sexuel, l'utilisateur se verra suspendre son droit au transport, jusqu'à la décision après évaluation du dossier.

PONCTUALITÉ

Le transport collectif de la MRC de Rimouski-Neigette essaie de fournir un service le plus ponctuel possible. Le respect de l'horaire implique une certaine rigidité. Les conducteurs doivent être ponctuels et par le fait même, les usagers doivent l'être aussi. Le conducteur n'attendra pas après l'utilisateur.

TABAC, NOURRITURE ET BOISSON

Conformément à la Loi sur la protection des non-fumeurs, il est strictement interdit de fumer dans les véhicules. Il est également interdit de boire ou consommer de la nourriture à bord des véhicules. Le conducteur peut refuser l'accès à un usager dont l'état nuirait à la sécurité de tous.

Veuillez noter que les conducteurs sont tenus de respecter l'itinéraire de leur feuille de route. Des commentaires inadéquats ou des pressions exercées sur les conducteurs peuvent entraîner des conséquences graves pour la sécurité à bord du véhicule. Nous demandons aux usagers de faire plutôt part de leur commentaire directement à la MRC au 418 724-5154.



Règles de conduite à respecter

1. L'utilisateur doit être autonome, sans limitation.
2. L'utilisateur doit se présenter à l'heure indiquée. Aucun retard de l'horaire ne doit être provoqué par l'utilisateur.
3. Le conducteur a le droit de refuser l'accès à une personne qui ne respecte pas les règles ou lorsqu'il perçoit que la sécurité des autres usagers risque d'être compromise.
4. Tout animal même en cage est interdit à l'exception des chiens-guides ou d'assistance.
5. Il est interdit de transporter, d'échanger ou de consommer toutes boissons alcoolisées ou drogues. **Prière de laisser les lieux propres.**
6. Il est formellement interdit à toutes personnes ayant des facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool d'emprunter le transport collectif.
7. L'utilisateur doit converser calmement et ne parler au conducteur qu'en cas de nécessité.
8. La bonne tenue, la courtoisie et le respect des autres personnes à bord sont obligatoires.
9. Un enfant de 12 ans et moins doit être accompagné d'un adulte.
10. Le transport collectif de la MRC de Rimouski-Neigette n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Dans le cas d'un manquement aux règlements ou d'une conduite jugée inappropriée par le conducteur, l'utilisateur pourra se voir retirer son droit d'accès.

Heures de bureau de la MRC de Rimouski-Neigette

Les heures d'ouverture pour avoir de l'information au sujet du transport collectif dans la MRC Rimouski-Neigette se font au numéro suivant 418 724-5154 sur les heures normales du bureau, soit de 8 h 30 à 16 h 30. Le bureau de la MRC est fermé lors des journées fériées.

Horaire de service

LES JOURS DE SERVICE DU TRANSPORT COLLECTIF

Le transport collectif est en fonction pendant toute l'année du lundi au vendredi sauf durant les quatre jours fériés suivants :

- **Journée de Noël (25 décembre)**
- **Lendemain de Noël (26 décembre)**
- **Premier de l'An**
- **Lendemain du Premier de l'an**



Horaire des trajets

→ HORAIRE SUJET À CHANGEMENT

		ALLER			
		DEPART AM	DEPART PM	DEPART AM	DEPART PM
CIRCUIT SUD ↓ ↓ ↓					
ESPRIT-SAINT, TRINITÉ-DES-MONTS, ST-NARCISSE					
	Centre de Loisir d'Esprit-Saint	6 h 45	12 h 00		
	Bureau municipal de Trinité-des-Monts	6 h 51	12 h 06		
	Église de St-Narcisse	7 h 18	12 h 33		
	Transport J.M. Thibeault (transfert)	7 h 23	12 h 38		
	Église Ste-Blandine	7 h 29	12 h 44		
	GFRN 424, Avenue Ross	7 h 42	12 h 53		
	Hôpital 150, rue Rouleau	7 h 45	12 h 56		
	Pharmacie Jean-Coutu 114, rue St-Germain Ouest	7 h 47	12 h 58		
DÉBARQUEMENT	Cégep de Rimouski 60, rue de l'Étché Ouest	7 h 50	13 h 01		
	Place GP 92, 2e rue Ouest	7 h 53	13 h 04		
	CLSC de Rimouski 165, rue des Gouverneurs	7 h 59	13 h 10		
	UQAR 300, Allée des Ursulines	8 h 03	13 h 14		
	Cité des achats (Wal-Mart) 415, Montée Industrielle et Commerciale	8 h 07	13 h 18		
	Carrefour Rimouski 419, boul. Jessep	8 h 11	13 h 22		
ST-MARCELLIN					
	554, route 234 (Petit St-Marcellin)	7 h 05	12 h 20		
	Bureau municipal de St-Marcellin	7 h 11	12 h 26		
	Intersection des routes 232 et 234	7 h 16	12 h 31		
	Transport J.M. Thibeault (transfert)	7 h 23	12 h 38		
RETOUR					
		RETOUR AM	RETOUR PM		
EMBARQUEMENT À RIMOUSKI DU CARREFOUR AU CENTRE-VILLE					
	Carrefour Rimouski 419, boul. Jessep	10 h 35	16 h 50		
	Cité des achats (Wal-Mart) 415, Montée Industrielle et Commerciale	10 h 39	16 h 54		
	UQAR 300, Allée des Ursulines	10 h 43	16 h 58		
	Place GP 92, 2e rue Ouest	10 h 48	17 h 03		
Plaza Arthur-Buies (TRANSFERT) 10 h 54 ET 17 h 09					
EMBARQUEMENT À RIMOUSKI DE SACRÉ-CŒUR AU CENTRE-VILLE					
	CHSLD (Foyer de Rimouski) 645, boul. St-Germain Ouest	10 h 30	16 h 45		
	CLSC de Rimouski 165, rue des Gouverneurs	10 h 38	16 h 53		
	Cégep de Rimouski 60, rue de l'Étché Ouest	10 h 43	16 h 58		
	Pharmacie Jean-Coutu 114, rue St-Germain Ouest	10 h 46	17 h 01		
	Hôpital 150, rue Rouleau	10 h 49	17 h 04		
CIRCUIT SUD ↓ ↓ ↓					
ESPRIT-SAINT, TRINITÉ-DES-MONTS, ST-NARCISSE					
	Église Ste-Blandine	11 h 03	17 h 22		
	Transport J.M. Thibeault (transfert)	11 h 09	17 h 28		
	Église de St-Narcisse	11 h 14	17 h 33		
	Bureau municipal de Trinité-des-Monts	11 h 39	17 h 58		
	Centre de Loisirs d'Esprit-Saint	11 h 47	18 h 06		
ST-MARCELLIN					
	Transport J.M. Thibeault (transfert)	11 h 09	17 h 28		
	Intersection des routes 232 et 234	11 h 13	17 h 33		
	Bureau municipal de St-Marcellin	11 h 18	17 h 28		
	554, route 234 (Petit St-Marcellin)	11 h 23	17 h 43		
CIRCUIT OUEST ↓ ↓ ↓					
ST FABIEN, ST-EUGÈNE, ST-VALÉRIEN LE BIC					
	Coïn route 132 / rue Parent (Rivière-Hâtée)	11 h 03	17 h 18		
	Coïn route 132 / rue Santerre (Rivière-Hâtée)	11 h 05	17 h 20		
	Édifice Municipal (Le Bic)	11 h 07	17 h 22		
	Épicerie Brillant (Le Bic)	11 h 09	17 h 24		
	Patinoire de St-Valérien	11 h 17	17 h 32		
	Église de St-Eugène-de-Ladrière	11 h 32	17 h 47		
	Bureau municipal de St-Fabien	11 h 45	18 h 00		

Pensez au Transport collectif et adapté MRC Rimouski-Neigette.
On est là pour vous et avec vous!



Endroits exacts des arrêts :

Les arrêts de l'autobus sont indiqués par des panneaux, plus précisément ils se situent :



DANS LES MUNICIPALITÉS :

ESPRIT-SAINT :	-	Centre des Loisirs
TRINITÉ-DES-MONTS :	-	Bureau municipal
ST-NARCISSE :	-	Église
ST-MARCELLIN :	-	554, route 234
	-	Bureau municipal
	-	174, route 234
	-	intersection route 232/route 234
ST-FABIEN :	-	Bureau municipal
ST-EUGÈNE :	-	Église
ST-VALÉRIEN :	-	Patinoire
	-	Épicerie André Chassé
LE BIC :	-	Épicerie Brillant
	-	Édifice municipal
RIVIÈRE-HÂTÉE :	-	Coin route 132/rue Santerre
	-	Coin route 132/rue Parent

À RIMOUSKI :

CHSLD :	Foyer de Rimouski : 645 boul. St-Germain O. ⇒ à l'abribus sur le boul. St-Germain Ouest
Hôpital :	150, rue Rouleau ⇒ à la traverse piétonnière
Pharmacie Jean-Coutu :	114, rue St-Germain Ouest ⇒ traverse de piéton sur la rue St-Germain O.
Cégep :	60, rue de l'Évêché Ouest ⇒ sur la rue St-Louis, porte où la traverse piétonnière
Place GP :	92, 2 ^e Rue Ouest ⇒ la traverse piétonnière sur la 2 ^e Rue
CLSC :	165, rue des Gouverneurs ⇒ entrée principale
UQAR :	300, Allée des Ursulines ⇒ porte principale (rond point, où la fontaine).
Carrefour Rimouski :	419, boul. Jessop, ⇒ porte no.3 du Dolorama
Cité des Achats :	415, Montée Industrielle et Commerciale ⇒ entrée principale du Wal-Mart
CFRN :	424, avenue Ross, ⇒ à l'arrière du Sonic

Plaza Arthur-Buies : à l'arrière du Sonic



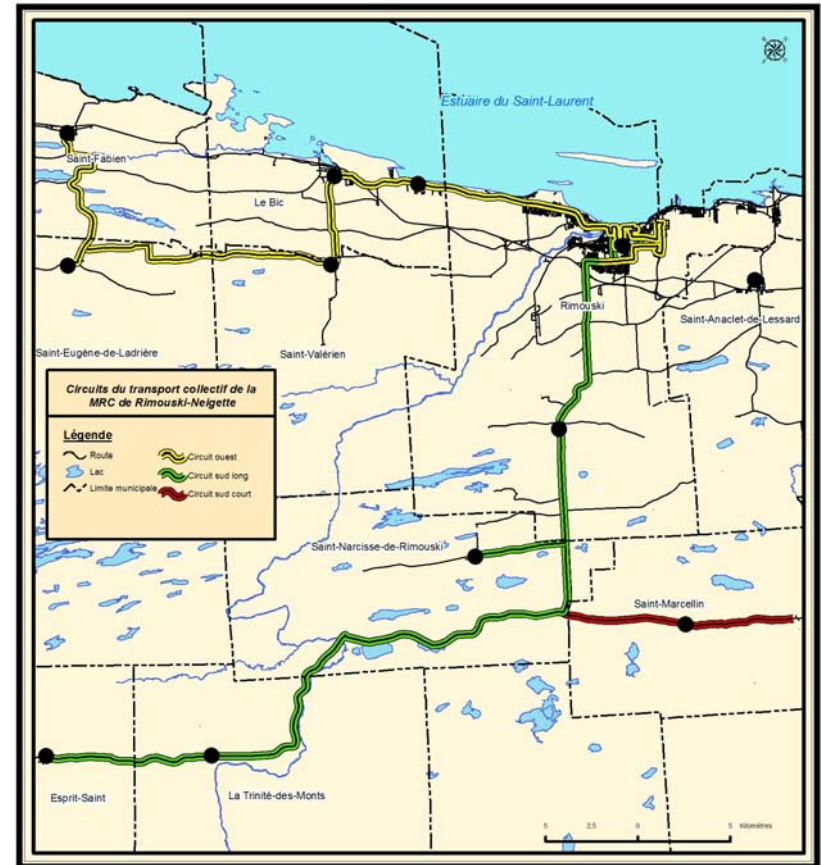
Procédure de tempête

Lorsque les conditions climatiques sont défavorables et peuvent compromettre l'utilisation normale des véhicules, le transport collectif de la MRC de Rimouski-Neigette pourrait être annulé. Il faut comprendre que si la chaussée est glissante, enneigée et non praticable, la MRC de Rimouski-Neigette, en concertation avec son transporteur, refuse de mettre en danger ses usagers ainsi que ses conducteurs. La MRC de Rimouski-Neigette se dégage de toute responsabilité quant aux inconvénients découlant des transports annulés. Il en va de la sécurité de l'utilisateur...

Pour savoir si le transport est disponible un jour de tempête, vous pouvez téléphoner au 418 724-5154, poste 210.



Circuit du transport collectif





Politique à l'égard des plaintes

Dans un souci d'améliorer la qualité de nos services, nous vous invitons à transmettre vos remarques et vos commentaires auprès du responsable des plaintes.

Par téléphone : 418 724-5154

Par courriel : administration@mrcrimouskineigette.qc.ca

Par écrit :

Madame Louise Audet
MRC de Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4
Fax : 418 725-4567

Coordonnées

Adresse : 23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Téléphone : 418 724-5154

Site internet : www.mrcrimouskineigette.qc.ca

Courriel : transport@mrcrimouskineigette.qc.ca

